

Article 1 :

La course de trottinette est organisée conjointement par le comité d'animation de la commune de Mamirolle et l'association Familles Rurales de Mamirolle.

Article 2 :

La course de trottinette se déroulera le dimanche 16 juin 2019 à partir de 14h00 sur un circuit en boucle d'environ 560m de long et fermé à la circulation sur la commune de Mamirolle.

Seules les trottinettes à propulsion à pieds seront utilisées.

Article 3 :

Le montant de l'inscription est fixé à 3 euros par concurrent pour les courses individuelles et en relais. Un concurrent inscrit à une course individuelle peut également participer à la course en relais sans supplément d'inscription.

L'inscription est possible sur le site : coursestrottinettesmamirolle.jimdofree.fr mais aussi le samedi 8 juin et le mercredi 12 juin de 14h00 à 18h00 à la mairie de Mamirolle.

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 13 juin 2019 à 18 heures.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4 :

Les courses sont ouvertes à tous et sont réparties en fonction de la catégorie d'âges :

Les catégories en fonction des années	Nombre de tour
Caneton : 2010 - 2011	1
Poussin : 2008 - 2009	1
Benjamin : 2007 - 2006	1
Minime : 2005 - 2004	2
Cadet : 2003 - 2002	2
Junior : 2001 - 2000	3
Senior : 1999 - 1980	3
Vétéran 1 : 1979 - 1968	2
Vétéran 2 : 1967 - 1956	1
Vétéran Hors catégorie : avant 1956	1

Si le nombre de concurrent est important, des séries par catégories d'âges détermineront les finalistes.

Une course en relais clôturera la manifestation. Chaque membre de l'équipe, composée d'un binôme parent/enfant, effectuera un tour du circuit.

Article 5 :

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course à partir de 12h45 au gymnase. Les concurrents devront, **obligatoirement**, fournir une décharge de responsabilité vis à vis de l'organisation (à télécharger en bas de page) stipulant son bon état de santé pour participer à l'épreuve. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

Article 6:

Chaque concurrent devra se présenter au départ avec sa trottinette. Le port d'un casque est obligatoire pour participer aux courses . Des protections telles que coudières, genouillère et gants sont recommandés. Le dossard sera fixé devant sur le torse et visible par les organisateurs. Chaque concurrent est responsable du bon état de fonctionnement de sa trottinette. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de la trottinette.

Article 7 :

Tout le long du parcours un pied devra rester sur la trottinette. Des contrôleurs seront répartis sur le parcours.

Article 8 :

Seuls les trois premiers dans chaque catégorie ainsi que les trois premiers de la course en relais seront récompensés et devront être présents lors de la remise des lots. Un lot souvenir sera offert à chaque participant. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Après les récompenses, un tirage au sort à partir des numéros de dossards permettra de gagner de nombreux lots comme une trottinette et des pass loisirs. La présence des gagnants sera aussi indispensable pour recevoir le lot.

Article 9 :

Cette manifestation déclarée en préfecture sera couverte par l'assurance de l'association « Familles Rurales » de Mamirole.

Article 10 :

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisation à utiliser toute photo ou image concernant l'évènement.

Article 11 :

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et de l'accepter sans réserve.